

Communication N° 14 - 2009 au Conseil communal

Séance du 24 juin 2009

**Collège de l'Annexe Ouest - Réfection de la piscine,
de ses installations techniques et des vestiaires
Travaux urgents imprévisibles**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

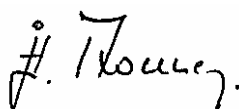
Dans sa séance du 11 mars 2009, le Conseil communal de Pully approuvait un crédit de CHF 2'760'000.00 en vue de la rénovation de la piscine couverte. La planification financière et le calendrier sont à ce jour tenus. La phase préparatoire de l'exécution est faite et les travaux préparatoires au chantier ont commencé. Dans le cadre de ces derniers, lors de sondages, une mauvaise surprise est apparue : les joints du carrelage existant contiennent de l'amiante. Si l'innocuité de ces joints est démontrée sous leur forme solidienne actuelle, il n'en va pas de même lors de travaux de dépose. Une expertise urgente a été demandée, elle a conclu à la nécessité d'un désamiantage conforme aux normes en vigueur émises par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), impliquant le confinement des locaux, l'évacuation contrôlée des déchets, etc. Ces normes ont été révisées à la hausse en janvier 2009. La Ville de Pully est donc dans l'obligation de procéder à cette phase supplémentaire imprévisible et fort coûteuse. Le montant de cette opération est de l'ordre de CHF 350'000.00. Un tel montant relève de la compétence du Conseil communal. Un préavis pour une demande de crédit complémentaire sera soumis au Conseil communal en automne.

Toutefois, la Municipalité est dans l'obligation d'engager ces frais sans attendre la prochaine séance du Conseil communal du fait des impératifs du chantier. Elle en informe le Conseil communal par les présentes lignes.

Plusieurs raisons expliquent qu'il n'est pas possible d'attendre. L'ensemble du chantier de rénovation de la piscine est planifié, les entreprises sont réservées ; il est impossible de les retarder sans désorganiser complètement le déroulement de la rénovation. Les travaux préparatoires ont commencé (piscine vidée, équipements déposés), mais aucune opération ne peut aller de l'avant en attendant la dépose du carrelage. Une heureuse circonstance fait que l'entreprise de désamiantage est déjà en activité en ce moment sur le chantier de l'Annexe Ouest à proximité immédiate. Cette entreprise (une des seules compétentes en la matière en Suisse) serait en mesure d'enchaîner immédiatement avec la piscine couverte du fait qu'elle est sur place. Il s'agit donc d'une chance à saisir pour éviter un retard de plusieurs mois.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 24 juin 2009